

COMMENT REMPLIR VOTRE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT POUR RÉSIDENTS (DAL) FORMULAIRE PAPIER

→ Identification du demandeur (Page 1)

1. Identité du résident

Renseignez les informations suivantes :

- Nom de famille (nom de naissance),
- Prénom,
- Nom d'usage (facultatif),
- Date de naissance,
- Numéro d'allocataire CAF (si le résident en possède déjà un),
- Numéro de sécurité sociale.

2. Adresse du logement

Indiquez l'adresse complète de l'EHPAD :

- Numéro et type de voie,
- Complément d'adresse (si nécessaire),
- Code postal et commune.

Précisez la **date d'entrée du résident dans l'établissement**.

Pour les personnes en maison de retraite la condition de **résidence principale** est considérée comme remplie.

3. Coordonnées

Renseignez si possible :

- Numéro de téléphone,
- Adresse mail.

→ Situation du résident (Page 1)

1. Résidence en établissement

À la question : « Résidez-vous en foyer, maison de retraite, résidence universitaire... ? »

☐ Cochez OUI.

Cette réponse correspond à la situation d'un **résident en EHPAD**.

Dans ce cas, **les rubriques relatives à la location classique ou à la propriété ne sont pas à compléter**.

→ Déclaration de patrimoine (Page 3)

Dispense de déclaration

Les personnes hébergées en EHPAD sont dispensées de la déclaration de patrimoine.

☐ Aucune information n'est à renseigner dans cette partie.

→ Déclaration sur l'honneur – Signature

Le formulaire doit impérativement être :

- Daté,
- Signé.

La signature engage le demandeur sur l'exactitude des informations transmises.

→ Rubriques NON concernées pour les résidents en EHPAD

- La situation familiale et fiscale (sauf pour les personnes handicapées quel que soit leur âge),
- Les questions liées au logement en location classique (lien de parenté, logé par l'employeur, sous-location, usage professionnel),
- La propriété du logement,
- Les caractéristiques de décence.

Ces rubriques peuvent être **laissées vides** si elles ne correspondent pas à la situation du résident.

→ Pièces justificatives à joindre

Pour permettre un traitement plus rapide du dossier, joignez obligatoirement :

- Attestation de résidence (complétée et signée par l'établissement),
- Déclaration de situation,
- Déclarations de ressources logement N-1 et N-2.

Tout dossier incomplet retarde l'étude des droits.

→ Informations importantes

- Écrire de manière lisible avec un crayon noir,
- Répondez uniquement aux questions qui concernent la situation du résident,
- Vérifier les signatures avant l'envoi.

Il devient possible pour les non-étudiants résidant dans un foyer de faire une demande d'aide au logement à condition d'être primo-demandeur et de résider en métropole.